



Prangins, le 16 septembre 2020

CONSEIL COMMUNAL
DE
PRANGINS

Aux membres du Conseil
communal de Prangins

**Procès-verbal de la séance du Conseil communal
du mercredi 16 septembre 2020**

Sous la présidence de M. Daniel Bujard, Président du Conseil communal, la séance est ouverte à 20h00, avec l'ordre du jour suivant :

- 1) Appel
- 2) Adoption de l'ordre du jour
- 3) Approbation du procès-verbal de la séance du 26 juin 2020
- 4) Assermentation d'un nouveau conseiller
- 5) Communications du Bureau du Conseil
- 6) Communications des déléguées pour le Réseau d'Accueil des Toblerones (RAT)
- 7) Communications des délégués pour Région de Nyon
- 8) Communications des délégués pour Police Nyon Région (PNR)
- 9) Election d'un-e scrutatrice-teur suppléant-e au Bureau du Conseil communal
- 10) Election d'un conseiller pour la commission de Recours en Matière d'Impôts (CRMI)
- 11) **Préavis municipal N° 52/20**
Demande de crédit de CHF 78'000.- (sur un total de CHF 108'000.-) pour le remplacement de la ciblerie électronique du stand de tir Duillier-Prangins
- 12) **Préavis municipal N° 51/20**
Rapport de gestion 2019
- 13) **Préavis municipal N° 50/20**
Comptes 2019
- 14) Postulat de M. le conseiller Y. Buccioli pour demander à la Municipalité d'envisager l'adhésion de la Commune de Prangins au projet géothermique de La Côte (ENERGÔ)

- 15) Interpellation de M. Yvan Bucciol sur la révision du Plan Général d'Affectation (PGA)
- 16) Communications de la Municipalité
- 17) Annonce des préavis à venir
- 18) Propositions individuelles et divers
- 19) Contre-appel

- Le PRESIDENT salue le Syndic, les Conseillers Municipaux, les Conseillers communaux, le public et les personnes de la presse présentes.

1/ Appel

Avec 36 conseillers présents le quorum est atteint. Le Conseil peut donc valablement délibérer.

Les délibérations se font sur la base de 35 voix, le Président ne participant pas au vote.

Membres excusés : Mmes Karine Ferroni-Sayag, Roxanne Gyr, Stefania Nateri, Marie-Josée Rigby, Bettina Venezia ainsi que MM. Georges Bochud, David Brown, Lionel Burri, Louis de Bourbon Parme, Jean de Wolff de Moorsel, Peter Dorenbos, Henri Haymoz, Karim Kellou, Marc Pittet, Alain-Valéry Poitry, Rudolf Schnider et Vanni Vogel.

2/ Adoption de l'ordre du jour

Monsieur le Président annonce la modification de l'Ordre du Jour comme suit :

- 5/ Assermentations de deux nouveaux conseillers communaux
- 14/ Postulat de M. le conseiller Y. Bucciol pour demander à la Municipalité d'envisager l'adhésion de la Commune de Prangins au projet géothermique de La Côte (ENERGÔ)
- 15/ Interpellation de M. Yvan Bucciol sur la révision du Plan d'Affectation Générale (PGA)

A partir des communications de la Municipalité, les points 16 à 19 sont décalés.

**L'ordre du jour, tel que modifié,
est adopté à l'unanimité.**

3/ Approbation du procès-verbal de la séance du 26 juin 2020

Madame Stoudmann demande, aux pages 456 et 457, la modification de son intervention comme suit :

« Mme Catherine Stoudmann présente un compte-rendu de la dernière séance du RAT :

« Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

La séance de ce 18 juin du Conseil intercommunal du Réseau d'Accueil des Toblerones (RAT) a mis l'accent sur la période du Covid-19, du confinement et de ses répercussions sur les enfants :

- Un Accueil d'urgence (AMF) pour environ 50 enfants a soulagé les parents professionnels qui devaient se rendre au travail.
- Concernant la période du confinement, la facture aux parents sera déduite de moitié pour mars et entièrement pour avril.
- En effet, il a été noté qu'on ne peut pas facturer une prestation qui n'est pas donnée.
- Un crédit de CHF 18'900'000.- a été sollicité et accordé par le Conseil d'Etat pour l'accueil de jour en mai.

Autrement, l'audit a constaté que les finances de 2019 sont positives pour le RAT, qui est bien géré.

Réflexions budgétaires pour 2021 :

- Limitation de la charge des communes pour l'administration du RAT à CHF 12.50.- par habitant pour la période d'une législature dès 2021 (CHF 16.39.- en 2020)
- Transfert de charges liées à l'accueil des enfants (dont les charges liées à l'informatique) aux structures du RAT, soit CHF 0.15.- par heure d'accueil (1% des charges)

Une liste d'attente pour l'accueil préscolaire et familial, de 182 demandes jusqu'au 31 mars 2021, dont 21 pour Prangins, ne tient pas compte du Covid-19 et de ses conséquences.

Il a été noté que 44 places pour l'accueil préscolaire à Prangins sont à l'étude au RAT.

Enfin, Mme Christine Girod, présidente du Conseil intercommunal, incite l'ensemble des communes à prévenir le RAT si des projets de structure sont envisagés ou en cours.

Le document de la séance du RAT est disponible sur demande.

Merci de votre attention. »

M. Claude Favre, à la page 483, demande la modification comme suit :
« Il rappelle que l'Etat de Vaud pousse les densifications dans les zones de villas, y compris sur Prangins, qui est passée de 0.2 à **0.625**. »

Mme Dominique-Ella Christin demande les modifications suivantes :
A la page 480, « Une demande écrite de la part de la Municipalité... **soient présentées à la prochaine assemblée générale** dans le futur cahier des charges. Il est également **demandé** dans ce courrier si une mise en concurrence sera effectuée, **selon les exigences de la loi sur les marchés publics**. »
A la page 483, « La Municipalité s'est penchée... de cette zone qui, **par un léger** changement de cheminement, permettrait de ne plus être **aussi périlleux** sur territoire pranginois... »

Le procès-verbal de la séance du 26 juin 2020, tel que modifié, est accepté par 29 oui, 0 non et 5 abstentions.

4/ Assermentation de deux nouveaux conseillers communaux

M. Paul Schwendimann, pour l'Alliance Libérale de Prangins, et M. Sébastien Rumley, pour l'Entente Pranginoise, prêtent serment devant l'Assemblée.

A la suite de l'assermentation de MM. Schwendimann et Rumley, les délibérations se font sur la base de 37 voix.

5/ Communications du Bureau du Conseil

Le PRESIDENT lit la lettre de démission de M. Jacques Antoine du Conseil communal de Prangins, démissionnaire au 30 juin 2020.

Suite à une réunion du Président du Conseil communal avec les chefs de groupes politiques le 26 août dernier, il a été décidé de maintenir le nombre de conseillères-ers au sein du Conseil communal à 55 pour la législature 2021-2026, comme le stipule l'article 17 de la Loi sur les Communes. Ce nombre de 55 conseillères et conseillers garantira le bon traitement des différents dossiers présentés.

Le Bureau du Conseil communal est à la recherche de 5 personnes pour permettre le dépouillement des votations du dimanche 27 septembre 2020. Les personnes disponibles peuvent s'annoncer auprès du secrétaire du Conseil communal.

Le PRESIDENT informe le Conseil communal que le processus de recrutement pour le poste de secrétaire du Conseil communal est en cours. Le Conseil sera informé de la nomination de la/du nouvelle-nouveau secrétaire en temps voulu.

6/ Communications des déléguées pour le Réseau d'Accueil des Toblerones (RAT)

La prochaine séance du RAT ayant lieu le 30 septembre 2020 prochain, les déléguées n'ont pas de communication à faire.

7/ Communications des délégués pour Région de Nyon

M. François Krull informe le Conseil communal qu'une étude a été effectuée à propos du CoDir et du Conseil régional du district de Nyon. La documentation et la présentation sont disponibles sur le site www.regiondenyon.ch. Cette étude relève deux recommandations :

1. Focalisation sur les conseillers intercommunaux.
2. Programme plus réduit sur ses activités et concentration sur 4 programmes principaux.

M. François Krull annonce la reconduction du DISREN, qui avait été mis en suspens fin 2019. La reprise est effective depuis le 1^{er} juillet 2020. 31 communes l'ont déjà accepté et 1 commune l'a refusé pour le moment.

Le CoDir a présenté un préavis « Octroi d'un prêt à la SOFREN pour l'achat du bâtiment de la Grand-rue 24 à Nyon ». M. François Krull précise que ceci confirme la volonté du CoDir de se mettre en conformité avec ce dossier qui date de 2018, époque à laquelle ce dernier n'avait pas émis de préavis pour cette opération immobilière.

M. François Krull informe le conseil qu'un concours a été mis en place pour comptabiliser le nombre de bornes vélo disponibles sur la région avec, notamment, des lots à gagner. Les bornes installées à Prangins seront supprimées, aucune nouvelle convention n'ayant été signée suite à la sortie de la Commune de Prangins de Région de Nyon.

8/ Communications des délégués pour Police Nyon Région (PNR)

Les délégués n'ont pas de communications à faire.

9/ Election d'un-e scrutatrice-teur suppléant-e au Bureau du Conseil communal

M. Jacques Auberson propose, pour l'Alliance Libérale de Prangins, Mme Anita Rihs pour le poste de scrutatrice-suppléante au Bureau du Conseil.

Mme Anita Rihs est élue par applaudissements.

10/ Election d'un conseiller pour la commission de Recours en Matière d'Impôts (CRMI)

Afin de remplacer M. Jacques Antoine, démissionnaire de cette commission, M. Olivier Binz propose M. Jean de Wolff de Moorsel.

M. Jean de Wolff de Moorsel est élu par applaudissements.

11/ Préavis municipal N° 52/20

Demande de crédit de CHF 78'000.- (sur un total de CHF 108'000.-) pour le remplacement de la ciblerie électronique du stand de tir Duillier-Prangins

Le PRESIDENT appelle M. Christian Baumgartner, Président de la Commission ad hoc, pour la lecture des conclusions du rapport.

M. Christian Baumgartner lit les conclusions du rapport.

Le PRESIDENT ouvre la discussion

Pas de commentaires.

M. Christian Baumgartner lit les conclusions du préavis municipal.

Vote

**Le préavis municipal N°52/20 est accepté
à l'unanimité**

M. le Syndic remercie l'Assemblée pour l'adoption du préavis. Il partage cette décision avec M. Igor Diakoff, excusé ce soir, conseiller municipal en charge des relations avec les sociétés locales. M. le Syndic a été impressionné par la qualité des questions des commissionnaires en matière de tirs militaires et remercie la Commune de Duillier pour la rédaction du préavis. Il précise que la commune de Coinsins a déjà voté ce préavis et souhaite que la Commune de Duillier vote ledit préavis le jeudi 17 septembre 2020.

12/ Préavis municipal N° 51/20

Rapport de Gestion 2019

Le PRESIDENT appelle M. Jean-Marc Bettems, Président de la Commission de Gestion (COGEST), pour la lecture des conclusions du rapport de la COGEST.

M. Jean-Marc Bettems, Président de la COGEST, lit les conclusions du rapport.

M. Jean-Marc Bettems propose d'aborder le rapport par sa conclusion et d'aborder par la suite les entretiens avec les conseillers municipaux respectifs. Il corrige, en page 1, qu'il s'agit de fin janvier 2020 et non fin janvier 2019. Concernant les vacances 2019, données en page 4, il précise que les heures décomptées pour Mme Alice Durgnat-Lévi s'élèvent à 276 heures pour un total de 426 heures effectives. Cette précision est faite à la demande de M. le Syndic.

Le PRESIDENT ouvre la discussion.

M. Jacques Auberson, à la page 11, rappelle le vœu N°6 exprimé. Il est satisfait que la COGEST ait pu obtenir un rapport sur la situation des routes. Cependant, il regrette qu'une présentation n'ait pas eu lieu.

M. André Fischer rappelle que le contrat avec le partenaire Infolog s'arrête en 2021. Il mentionne les élections locales importantes qui auront lieu au premier trimestre 2021 et aimerait savoir quelle est la situation actuelle afin de garantir le bon déroulement de ces échéances.

M. le Syndic indique, qu'après négociation avec le partenaire Infolog, un arrangement a été trouvé pour un partenariat jusqu'en mars 2022. Un nouveau préavis sera présenté lorsqu'un nouveau partenaire informatique sera trouvé.

M. Claude Favre indique, à la page 15, que des questions sont posées mais qu'il n'existe pas de réponses claires.

M. Jean-Marc Bettems répond que la CoGest n'a pas obtenu de réponses à ces questions.

Mme Alice Durgnat-Lévi indique que des réponses, concernant les questions qui lui ont été posées, apparaissent à la suite de ce tableau, en page 17.

M. Walter Hediger rappelle la motion de M. Peter Dorenbos, déposée en février 2019, qui souhaitait la révision du règlement pour l'usage du domaine public et privé et son application. Cependant, à la page 12 et selon examen du Grand Livre, seulement CHF 40.- ont été facturés pour l'usage du domaine public. Or, toujours à la page 12, il est fait mention de nombreux travaux effectués par les Services Industriels (SI) de Nyon. M. Walter Hediger souhaiterait une estimation concrète de cette facturation car la réponse donnée par la Municipalité n'est pas satisfaisante.

M. Jean-Marc Bettems répond que la liste des sociétés exemptées de facturation lui a été transmise la semaine précédente le débat de ce soir.

M. Denys Chevalier confirme avoir envoyé la liste au Président de la CoGest. Il précise que d'autres sommes ont été facturées hormis cette seule somme de CHF

40.- Dans les documents adressés à M. Bettems, il apparaît une convention signée avec les SI de Nyon, « au siècle dernier », qui indique que les SI ne paient pas pour l'utilisation du domaine public.

Concernant la Société Electrique Intercommunale de la Côte (SEIC), M. Denys Chevalier attend la signature d'une éventuelle nouvelle convention. Des informations ainsi que des commentaires ont été fournis à M. Jean-Marc Bettems. La Commune de Prangins achète le matériel qu'elle transmet à la SEIC et lui donne ensuite l'autorisation d'effectuer les fouilles. Facturer à la SEIC tout ceci reviendrait à « s'auto-facturer » ces travaux.

Concernant les CFF, des vérifications doivent être faites car il est possible que certaines fouilles n'aient pas été facturées. Cependant, la fouille est facturée au mètre carré. Il est donc parfois plus coûteux d'établir une facture pour la fouille effectuée.

Enfin, concernant le règlement demandé par M. Peter Dorenbos, celui-ci est en cours d'élaboration avec M. Zahnd, responsable du service technique, et Mme Pingoud, secrétaire municipale. Ce règlement devra être soumis à l'Etat de Vaud avant qu'il puisse être présenté devant le Conseil communal.

M. Blaise Cartier confirme avoir reçu quelques documents. Cependant, les réponses reçues ne sont pas cohérentes car la convention date de 1973, et que le Règlement d'application a été signé par l'Etat de Vaud dans les années 1980. M. Blaise Cartier pense qu'il est urgent que le système d'archivage soit revu dans son entier. Cette demande a été faite il y a sept années par la CoGest et il s'avère que de nombreux documents ne sont pas transmis du fait de nombreuses lacunes quant à l'archivage communal.

M. François Krull fait mention probablement d'une erreur quant aux coûts des élèves en primaire et en secondaire. En effet, lorsqu'un enfant, en primaire, coûte CHF 380.- par année, un élève en secondaire coûte quasiment 11 fois plus.

Mme Alice Durngat-Lévi répond que le coût pour un enfant en primaire et en secondaire n'est pas calculé de la même manière. Le coût d'un élève en primaire ne prend pas en compte le coût des bâtiments et du personnel administratif (page 17 du rapport CoGest), ceci explique cette différence.

M. André Fischer rappelle que la discussion sur l'utilisation du domaine public dure depuis de trop nombreuses années. Il est temps, pour M. André Fischer, que ce dossier soit résolu.

Concernant le dossier scolaire, il reconnaît qu'il est du ressort de la Municipale en charge pour la gestion des écoles. M. André Fischer précise que le coût du bâtiment est « amorti » par les élèves selon le calcul expliqué précédemment par Mme Alice Durngat-Lévi. Or, la Commune de Prangins a effectué un mauvais calcul en souhaitant un établissement scolaire primaire-secondaire (Collège Roche-Combe). Le Canton, suite à la bascule des charges, prend en charge la rémunération des enseignants et les communes le coût des bâtiments. Ceci

explique pourquoi le Canton souhaite le remplissage des classes sur un site, à savoir Nyon. Mais cette situation aboutit à la double facturation des bâtiments pour la commune, celle des bâtiments de Prangins qui sont inoccupés et celle de Nyon pour avoir des élèves pranginois dans leurs bâtiments. Pour conclure, M. André Fischer demande s'il n'est pas possible de « rapatrier » l'enseignement académique à Prangins.

M. Jean-Marc Bettems répond que la CoGest a connaissance de cette situation. Elle espère que celle-ci puisse évoluer favorablement pour la commune de Prangins dans les prochaines années.

Mme Alice Durgnat-Lévi résume la réponse donnée à la page 17. Certains espaces partiellement inoccupés actuellement ne pourraient pas accueillir les 170 élèves du secondaire qui se rendent à Nyon. Elle rappelle que les élèves d'un même niveau scolaire sont regroupés pour une question d'efficacité.

Mme Alice Durgnat-Lévi répond que les zones de compétences ne sont pas du ressort de la Municipalité, elles relèvent du Canton.

M. Jean-Marc Bettems relève un manque de précision concernant l'utilisation du domaine public dans le Grand Livre.

Mme Dominique-Ella Christin a constaté qu'une série de commentaires et réponses ont été données, en page 15. Cependant, certains malentendus ont pu rester sans réponses, elle souhaite donc apporter les réponses nécessaires ce soir afin de dissiper tous malentendus.

A la page 15, point 2.4 et l'extension de terrain à la plage de Promenthoux, Mme Dominique-Ella Christin répond que le propriétaire du terrain a souhaité garder l'entier de son terrain.

Au point 2.5, page 16, la question des bâtiments avait été posée par M. Peter Dorenbos. Mme Dominique-Ella Christin répond que la Maison Fischer est considérée comme bâtiment mixte car celle-ci accueille, au troisième étage, des sociétés locales pranginoises. Concernant l'accès au premier étage pour les personnes à mobilité réduite, Mme Dominique-Ella Christin répond qu'il est possible, comme stipulé dans les réponses de la Municipalité dans le rapport de gestion 2018, de recevoir ces personnes au rez-de-chaussée de la Maison Fischer étant donné que les services concernés au premier étage ne reçoivent que sur rendez-vous.

Concernant la forêt du Marais de Nantouse, à la page 17, Mme Dominique-Ella Christin répond que cette forêt a une fonction sociale paysagère et non une fonction forestière.

M. le Syndic, page 17, souhaite répondre à la question concernant la caisse de pension. M. le Syndic se souvient avoir donné une réponse précise écrite à la CoFin avec le taux exact.

M. Jean-Marc Bettems reconnaît des difficultés de rédaction de rapport durant cette situation de Covid-19. Il a été difficile lors de cette période de pouvoir communiquer avec la CoFin. Il s'en excuse.

M. Jacques Auberson réitère une question présente dans le préavis présenté par la Municipalité sur le recyclage du verre en 2019. Il souhaite connaître le montant rétrocedé pour le recyclage du verre.

Sa deuxième question est similaire concernant l'état des routes et l'état de l'éclairage public où un bilan a été demandé. M. Jacques Auberson souhaite savoir s'il est possible d'obtenir une présentation d'ici la fin d'année.

M. Chevalier n'a pas reçu à ce jour le montant rétrocedé pour le recyclage du verre.

Concernant l'état des routes et l'état de l'éclairage public, il est difficile de connaître les chiffres exacts actuellement. Il fait remarquer que les ressources manquent au sein de la Municipalité pour présenter ces résultats.

M. Jacques Auberson demande des précisions sur des données qui concernent l'année 2019. Il souhaite être sûr de comprendre qu'il existe encore des chiffres de 2019 qui ne sont pas comptabilisés.

M. Denys Chevalier répond que le montant pour la rétrocession du verre est régulièrement reçu tardivement.

M. Jacques Auberson est étonné, à la date du 16 septembre 2020, soient les trois-quarts de l'année passée, que les chiffres de 2019 ne soient pas encore connus. Ces souhaits exprimés ont pour but d'éviter une perte de temps par le dépôt d'interpellations en séance de conseil qui nécessitent, par la suite, une réponse de la Municipalité, soit une charge de travail supplémentaire.

M. André Fischer revient sur la caisse de pension et attire l'attention sur le principe de la caisse de pension qui fonctionne avec une primauté des prestations. En 2005, la caisse de pension avait proposé d'instaurer une primauté des cotisations, moins coûteuse. Cette proposition n'a pas été suivie. Or, tant qu'il n'existe pas d'inflation, ce système peut prévaloir mais si une inflation venait à exister, ce système serait très coûteux pour les communes. Il souhaite donc que la Municipalité puisse se pencher sur cette problématique et envisage, peut-être, un changement de caisse de pension.

M. Jacques Auberson ne pense pas qu'il soit opportun de sortir maintenant de ce système de primauté au vu des finances communales actuelles. Il se pourrait que la nouvelle caisse de pension « exige » le « manco » qui serait un montant très élevé. Ceci pourrait nécessiter de recourir à un emprunt pour régler cette somme.

M. Roland Haas répond qu'en cas de sortie de la caisse actuelle, il n'y aurait pas de supplément à payer hormis certaines prestations particulières.

M. le Syndic rappelle que sa réponse chiffrée a été fournie à la CoFin. Il rappelle également que le taux de couverture de cette caisse de pension était en avance lorsqu'il a fourni cette réponse.

M. Jean-Marc Bettems, à travers la CoGest, remercie la Municipalité pour la qualité rédactionnelle de son rapport. Il note également une évolution satisfaisante des rapports entre la Municipalité et les commissions de surveillance ainsi que dans les différents souhaits émis.

M. Jean-Marc Bettems lit les conclusions du préavis de la Municipalité.

Vote

**Le préavis N° 51/20 est accepté
à l'unanimité**

M. le Syndic remercie le Conseil pour ce vote et cette marque de confiance témoignée. Il traduit également ce vote comme une reconnaissance envers les membres de la commune et leur travail accompli durant pour cette année dense. Il précise que ce rapport de 170 pages est relativement complet et exhaustif. La Municipalité a eu plaisir à observer une amélioration dans l'état d'esprit des relations entre celle-ci et les commissions de surveillance. Il remercie également la CoFin pour son rapport sur ce préavis.

13/ Préavis N° 50/20 Comptes 2019

M. Claude Favre, pour la Commission des Finances, lit les conclusions du rapport de la COFIN, annexé au rapport de la COGEST.

*« Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers-ers,*

Notre spécialiste des finances, M. Jean de Wolff de Moorsel étant absent, j'ai été désigné par notre commission pour rapporter ce soir. Ce rapport ne contenant pas de recommandations ou de refus des comptes, ceci étant le privilège de la Commission de Gestion, je me bornerai à vous lire mes réflexions concernant les comptes de l'exercice 2019.

La CoFin, dans son ensemble, approuve les comptes 2019. Nous avons auditionné l'ensemble des conseillers municipaux sur différents comptes et avons reçu réponses à nos questions.

Sans être alarmiste et si nous pouvons être partiellement satisfaits d'avoir un excédent de revenu de CHF 56'569.- pour l'année 2019, il faut s'attendre, pour les années à venir ainsi qu'avec les conséquences de la crise Covid-19, à avoir des performances probablement moins bonnes en ce qui concerne nos rentrées fiscales pour 2020 et les années à venir. A l'instar de notre Municipalité, la CoFin est préoccupée par l'évolution de la péréquation directe et surtout par la facture sociale.

Comme relevé aussi depuis 2016, et bien avant, l'autofinancement baisse chaque année et cela devient inquiétant pour nos investissements.

Mesdames, Messieurs les conseillers-ers, nous devons bien sûr toujours investir intelligemment à l'avenir dans notre commune mais en ayant à l'esprit que les finances d'une commune devraient être gérées comme son propre porte-monnaie.

Pour terminer, la CoFin remercie la Municipalité de continuer à être vigilante concernant les finances et dans toutes les décisions qu'elle prendra pour le bien de nos concitoyens, et pour notre commune, pour la dernière année de cette législature. »

M. Jean-Marc Bettems lit les conclusions du rapport de la CoGest.

- Le PRESIDENT, passe en revue les Comptes 2019, en commençant par la partie 1 « Comptes et bilan »,

**CHAPITRE 1 - ADMINISTRATION GENERALE,
CHAPITRE 2 - FINANCES,
CHAPITRE 3 - DOMAINES ET BATIMENTS,
CHAPITRE 4 - TRAVAUX,
CHAPITRE 5 - INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES,
CHAPITRE 6 - POLICE,
CHAPITRE 7 - SECURITE SOCIALE,**

M. Blaise Cartier, pour répondre à Mme Dominique-Ella Christin, fait remarquer que la Maison Fischer, à la page 26, a été classée en bâtiment mixte il y a deux ans avant d'être de nouveau classée en bâtiment administratif.

Mme Dominique-Ella Christin fait remarquer, qu'à son sens, ce bâtiment doit être classé en bâtiment mixte car il est occupé par des services administratifs et des sociétés locales.

M. Roland Haas souhaite savoir, si d'autres montants pour l'année 2019 qui ne sont pas encore comptabilisés tel que le montant rétrocedé du verre non disponible à ce jour dans les comptes 2019.

M. le Syndic répond qu'à sa connaissance, tous les montants connus en 2020, pour l'année 2019, ont été reportés dans les comptes. Hormis ceci, seuls les montants importants comme la péréquation ont été provisionnés. Il ne devrait pas y avoir de « mauvaises » surprises en 2020.

M. Krull souhaite apporter une correction mineure, à la page 2 du rapport de la CoFin pour le « **compte 720** », où il est notifié « décompte 2019 ». Or il s'agit du « décompte 2018 ».

M. Jean-Marc Bettems lit les conclusions du préavis.

Vote.

**Le préavis N° 50/20
est accepté à l'unanimité**

M. le Syndic remercie le Conseil pour le vote de ce soir et remercie toutes les personnes de la commune qui gèrent leur budget chaque année. Il émet un remerciement particulier à la Boursière communale. Un budget de CHF 34'000'000.- comportent pas moins de 26'873 écritures, contenues dans le Grand Livre. La bonne tenue de ces comptes a été confirmée par la fiduciaire chargée du contrôle externe.

M. Blaise Cartier remercie toutes les commissions de surveillance pour leur travail et particulièrement M. Jean-Marc Bettems pour le travail de président effectué durant cette période difficile.

14/ Postulat de M. le conseiller Y. Bucciol pour demander à la Municipalité d'envisager l'adhésion de la Commune de Prangins au projet géothermique de La Côte (ENERGÔ)

M. Yvan Bucciol présente succinctement son postulat aux membres du Conseil. (Cf. annexe)

Le postulat de M. Yvan Bucciol étant soutenu par 5 conseillers, celui-ci est pris en compte.

M. Yvan Bucciol propose le renvoi de son postulat devant une commission ad hoc afin que les conseillers puissent prendre connaissance du postulat et permettre un débat avant un éventuel renvoi à la Municipalité.

**Le renvoi du postulat de M. Yvan Bucciol devant une commission est accepté par
34 oui, 1 non et 1 abstention**

15/ Interpellation de M. Yvan Bucciol sur la révision du Plan Général d'Affectation (PGA)

M. Yvan Bucciol présente succinctement son interpellation aux membres du Conseil.

L'interpellation de M. Yvan Bucciol étant soutenue par 5 conseillers, celui-ci lit son interpellation. (Cf. annexe)

**Le renvoi de l'interpellation de M. Yvan Bucciol à la Municipalité est accepté
par 27 oui, 1 non et 8 abstentions**

M. le Syndic informe le Conseil qu'une réponse sera donnée lors de la séance du mardi 27 octobre 2020. Il précise que la Municipalité travaille ardemment sur cette question.

18/ Communications de la Municipalité

M. le Syndic

Covid-19

La situation liée au Covid-19 a été respectée au mieux en fonction des ordonnances fédérales et cantonales. L'entrée en vigueur de ces nouvelles directives sera effective le jeudi 17 septembre 2020. En tant qu'autorités politiques communales, la Municipalité se doit de les faire respecter. Le port du masque dans les commerces de moins de 10 personnes est recommandé. Les manifestations, à partir de 50 personnes, obligeront le port du masque ; de même, les manifestations sont de nouveau limitées à cent personnes. Aucun cas positif n'a été annoncé dans la commune à ce jour. Une liste des dépenses liées au covid-19 a été rédigée à la demande de la CoFin. Ces charges ont été comptabilisées dans différents comptes pour l'ensemble de ces dépenses, tel que le remboursement de cartes CFF, le remboursement du prépaiement des salles de conférence pour un montant de CHF 20'000.-. L'aide aux commerces a été mise en place ; la décision de ne pas percevoir les loyers durant 1 mois et demi fait percevoir un « manque à gagner » de CHF 30'000.-. L'achat de matériel divers tels que des plexiglas, entre autre, pour un montant de CHF 20'000.- a été nécessaire. Enfin, afin de respecter l'obligation de désinfecter les salles de classe 2 fois par jour, la Municipalité a du faire appel à des auxiliaires pour un montant de CHF 13'000.-. Le montant total de ces dépenses, non-budgété, liées au Covid-19 s'élève à CHF 94'000.-.

Depuis le 1^{er} septembre, une nouvelle grille d'horaire pour le greffe et le contrôle des habitants a été planifiée, avec une ouverture plus tôt le vendredi matin, et une fermeture plus tard le mardi.

Finances

La situation actuelle est remplie d'incertitude. De mauvaises surprises financières et des incertitudes sont liées en ce qui concerne la péréquation entre le Canton et les communes. Un accord a été signé entre l'Union des Communes Vaudoises (UCV) et le Canton à hauteur de CHF 150'000'000.- à l'horizon 2028, avec une rétrocession de CHF 45'000'000.- dès 2021. Au vu de ce montant, jugé insuffisant selon certaines communes, un comité d'initiative a été créé pour une reprise totale de la facture sociale par le Canton. La Municipalité soutient cette initiative dont Mme Dominique-Ella Christin a intégré le comité. La première étape sera la récolte de 12'000 signatures pour procéder à une votation populaire. A titre indicatif, si le Canton reprenait la totalité de la facture, les premières estimations donneraient une bascule d'impôts de 15 points pour la Commune de Prangins ; ceci correspondrait à une baisse d'impôts de 15 points, soient CHF 4'500'000.-. L'initiative, concernant la péréquation, s'appelle « SOS communes ». En date du mardi 16 septembre 2020, le préavis municipal N°54/20, Arrêté d'imposition 2021, prend en compte l'explication donnée sur la facture sociale. Le Budget 2021 sera remis au Bureau du Conseil le lundi 26 octobre 2020.

EMS

En réponse à M. Claude Favre, M. le Syndic informe le conseil communal qu'une rencontre aura lieu avec Mme Rebecca Ruiz, Conseillère d'Etat, Cheffe du département de la santé et de l'action sociale, le vendredi 9 octobre 2020.

Ressources humaines

Une nouvelle apprentie employée commerce a été engagée en la personne de Mlle Ema Rodrigues, et ce, pour une période de 3 années.

Concernant le poste de collaboratrice-eur à 50% pour le service de l'environnement, le processus de recrutement est en cours. Environ 150 candidatures ont été reçues.

Communications pour M. Igor Diakoff par M. Denys Chevalier

Culture

Le festival Master Class Baroque se déroulera du 29 septembre au 04 octobre 2020. Toutes les dates et les informations nécessaires sont disponibles sur le site internet www.baroque-prangins.com.

Temple

Le travail accompli par M. Francis Macheret concernant les abat-sons du clocher du temple a fait l'objet d'un article dans le journal « La Côte » ce mardi 15 septembre 2020. Ceci est l'occasion de relever le travail de qualité des employés communaux.

Bâtiments

La rampe d'accès située derrière les sanisettes du Vieux-pressoir a été aplanie pour garantir l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Informatique

La recherche d'un nouveau partenaire informatique, suite à la rupture du contrat par le partenaire actuel Infolog, suit les règles dites du marché public. Le délai de clôture des offres est fixé au 2 octobre 2020.

Sociétés

locales

Un tournoi open d'échecs a été organisé à Prangins. Cet événement fut une réussite pour cette société locale « âgée » seulement de 3 ans. M. Igor Diakoff transmet ses félicitations pour l'organisation par cette société nommée « la garde du roi ».

M. Denys Chevalier transmet également ses meilleurs messages de M. Igor Diakoff à toutes et à tous en se réjouissant de les retrouver en octobre « bon pied, bon œil ».

Communications de M. Denys Chevalier

Le chantier concernant le chemin du Creux-du-loup, devrait commencer le 09 octobre 2020 prochain et devrait prendre fin le 09 novembre selon les conditions météorologiques.

M. Denys Chevalier donne réponse au postulat Jacques Antoine sur l'extension de la zone 30km/h. (Cf. annexe)

Mme Alice Durnat-Lévi

Covid-19

De nombreuses manifestations ont dû être annulées telles que le goûter des aînés, le repas intergénérationnel et d'autres manifestations de grande ampleur comme la fête au village et l'accueil des nouveaux habitants. La Municipalité espère tout de même pouvoir organiser l'accueil des nouveaux citoyens, la commission de naturalisation ayant repris son activité.

Scolaire

Les rentrées scolaires et politiques ont eu lieu.

L'accueil en APEMS a pu reprendre de même que la bibliothèque qui a pu rouvrir avec la lecture de contes ; le sport en salle a pu reprendre également avec une nouvelle organisation, un flyer pour l'annoncer a été rédigé.

La rentrée scolaire a été effectuée avec la mise en place du nouveau portail informatique. Ce fut une période difficile et délicate du fait du Covid-19 qui n'a pas permis de dispenser une formation aux parents d'élèves concernant ce nouvel outil.

Les pratiques concernant les directives émises par la direction des écoles ont été suivies.

Deux questions concernant les écoles sont en cours de réflexion à savoir les camps scolaires et les incivilités commises dans la cour ou à l'intérieur de l'école.

Sécurité

En juin, le déconfinement a été difficile. Une prévention a été mise en place par la police et la travailleuse sociale de proximité. Un stand a été mis en place en juin, celui-ci sera de nouveau disponible le 23 septembre 2020. Des rencontres avaient eu lieu avec des enfants au port des Abériaux et une boîte à idées avait été installée. L'idée d'un concours de trottinettes a été émise, la Municipalité s'est ralliée à cette initiative. Ce concours, qui devrait avoir lieu au mois d'octobre, sera organisé en respectant toutes les mesures sanitaires nécessaires.

Le commandant de Police Nyon Région (PNR) annonce avoir ciblé différents endroits afin de contrecarrer les problèmes de nuisances sonores et autres incivilités durant la saison estivale. De bons résultats ont été obtenus. Mme Alice Durgnat-Lévi recommande de faire appel aux forces de police de proximité pour faire constater toute incivilité. Une seconde opération, qui découle de cette première opération, est une opération de répression avec une tolérance zéro concernant les nuisances sonores et autres.

Stationnement

Des panneaux d'indications ont été installés début juin au port des Abériaux afin d'informer les utilisateurs du parking que la limite de stationnement était fixée à une durée de cinq heures. Ceci a été suivi d'une campagne de prévention a eu lieu fin août. Des amendements ont été distribués début septembre et font remarquer une prise de conscience des usagers puisque le nombre d'amendes a commencé à diminuer.

A la demande de certains conseillers, la Municipalité a acquis des systèmes « Speedy » qui permet d'afficher la vitesse instantanée dans le village. Ces systèmes sont actuellement installés à la Rue de la Gare et seront déplacés prochainement à des endroits stratégiques.

Des violences domestiques ont été constatées au moment du déconfinement, celles-ci n'avaient pas été constatées durant le confinement.

Mme Dominique-Ella Christin

Urbanisme

Etude Qualitative (suite préavis 36/2019) & Révision du Plan Général d'Affectation (PGA)

Lors du Conseil communal du 26 juin 2020, il a été communiqué que l'étude qualitative dans le cadre du dossier de révision du Plan Général d'Affectation (PGA) a abouti en mars 2020, ce qui a permis la poursuite du dossier (étude dont le crédit a été accordé par le préavis 36/19). Comme annoncé lors du Conseil de juin, voici

une brève présentation de cette étude et un rappel chronologique de ce qui a décidé nos Autorités de son bien-fondé. (Cf. annexe)

Pour rappel, la révision du PGA est un dossier prioritaire que la Municipalité souhaite finaliser rapidement afin de répondre aux attentes légitimes de nombreux Pranginois. Suite à l'accord préliminaire du dossier de révision du PGA par le Canton à l'automne 2017, la Municipalité espérait pouvoir soumettre le projet à l'enquête publique courant 2019 avant de le présenter selon la procédure pour approbation au Conseil communal. Toutefois, suite au revirement du Canton sur un des points de son accord préliminaire, la coordination entre notre commune et le Canton ainsi que la recherche de solutions et la décision de procéder à une étude qualitative, qui se sont avérées nécessaires, ont nécessité plus de deux ans de travail.

Plan directeur communal (PDCom) et PGA : Le PGA définit le mode d'utilisation du sol en subdivisant tout ou partie du territoire en zones, avec pour chacune des règles spécifiques (règles de construction, degré de sensibilité au bruit, etc.). Il est composé d'un plan et d'un règlement sur les constructions et l'aménagement du territoire (RCCAT).

Le travail de révision du PGA se base sur les objectifs et intentions définis dans le plan directeur communal (PDCom), document accepté en 2013 et dont l'élaboration s'est fondée sur des ateliers organisés afin de consulter la population dans les domaines de l'urbanisme, de la mobilité et du paysage. Conformément aux principes d'aménagement énoncés dans le PDCom, la démarche de révision du PGA privilégie un développement équilibré de notre commune préservant son identité villageoise, ses caractéristiques patrimoniales et paysagères exceptionnelles ainsi que la qualité de son cadre de vie.

Le travail de révision du PGA doit respecter les planifications supérieures, notamment la 4e adaptation du Plan Directeur Cantonal (PDCn4). Ces nouveaux principes d'aménagement du territoire visent à préserver le paysage en limitant le développement des communes et en localisant les nouveaux quartiers d'habitation à l'intérieur du périmètre bâti et à proximité des transports publics, soit en grande partie dans les 5 périmètres compact d'agglomération du canton de Vaud.

2016

Coordination au sein du périmètre compact d'agglomération

Notre commune fait partie du « périmètre compact d'agglomération Grand Genève », qui concerne 9 communes regroupées autour des gares de Coppet, Nyon, Gland et Rolle. Le PDCn4 définit la croissance démographique maximale autorisée au sein de ce périmètre. Ainsi, la répartition des droits à bâtir, soit principalement la planification de nouveaux quartiers de logements, a dû faire l'objet d'une priorisation et coordination entre les 9 communes. Cette démarche était nécessaire afin de s'assurer que le bilan total des capacités d'accueil en habitants supplémentaires des 9 communes respecte l'enveloppe de croissance démographique maximale autorisée par le PDCn4 pour ce périmètre. Les

mesures d'urbanisation ayant été priorisées ont ensuite été introduites dans la planification cantonale à l'horizon 2030-2040. Pour Prangins, conformément à la volonté exprimée par la population lors de l'élaboration du PDCOM, une densification douce de la zone villas dans le cadre de la révision du PGA a également été placée dans cette planification cantonale.

Juillet 2017

Selon la procédure légale, le projet d'intention de modification du PGA et de son règlement a été envoyé par la Municipalité au Canton pour examen et accord préliminaire. Cet avant-projet détaillait avec précision les options principales et centrales de la révision du PGA et de son règlement dans diverses thématiques (urbanisme, mobilité, environnement, etc.). L'examen préliminaire permet d'assurer la légalité du projet notamment sa conformité avec le PDCn4.

Octobre 2017 - Le Canton a donné son Accord Préliminaire sur l'ensemble des intentions de la Municipalité contenu dans son avant-projet détaillé de révision du PGA et de son règlement.

Mars 2018

Le Canton est revenu sur un des points sur lequel il avait pourtant donné son accord préliminaire, soit celui de l'intention de la Municipalité de procéder à une densification douce de la zone villas et de tenir compte des secteurs identifiés de la zone villas dans le cadre de cette densification douce (augmentation de secteurs de la zone villas à des indices d'utilisation du sol de 0.30 et de 0.40).

Mi-2018

Une coordination a été nécessaire avec le Canton afin de trouver une solution concernant l'évolution de la zone villas. Il a notamment été convenu de procéder à une étude qualitative afin de démontrer que les doutes de l'Exécutif quant à la capacité de la plupart des secteurs de zone villas à absorber une densification forte à l'horizon 2030-2040 étaient fondés. Cette étude visait également à soutenir une densification légère de l'ensemble de la zone villas tout en testant sa capacité d'évolution.

Mars 2019

Le conseil communal a accepté le Préavis No. 36/19 – «*Demande d'un crédit de CH 93'000.- en vue d'une étude qualitative basée sur les caractéristiques patrimoniales et paysagères de Prangins dans le cadre de la révision du plan général d'affectation (PGA)*» (annexe du préavis retrace l'historique de l'évolution du dossier de révision du PGA de 2006 à 2019)

Mars 2020

Le travail conséquent réalisé au travers de l'étude qualitative a permis de confirmer qu'une densification forte de la zone villas n'était pas adaptée. Par ailleurs, l'étude qualitative préconise un assouplissement de l'indice d'utilisation du sol (IUS) à 0.25 qui préserve la qualité exceptionnelle du cadre de vie et de l'ensemble bâti, végétal et paysager du village et de son site. L'étude démontre que cette densification douce appliquée à l'ensemble de la zone villa correspond à une harmonisation du mode de calcul de l'IUS avec la pratique des autres communes concernées par le

périmètre compact d'agglomération et non à l'établissement d'une nouvelle zone à bâtir.

L'aboutissement de l'étude qualitative a permis au bureau Archiplein, encadré par Bruno Marchand et la Cheffe du service de l'Urbanisme, Isabel Girault, de poursuivre l'avancement du dossier de modification du PGA et de préparer les documents à soumettre pour examen préalable au Canton.

Juillet 2020

Selon la procédure légale, la Municipalité a envoyé au Canton le dossier de révision du PGA et de son règlement pour accord préalable. Ces deux documents sont accompagnés d'un rapport 47OAT qui explique et justifie la démarche de révision, afin de permettre au Canton, en qualité d'autorité d'approbation, de comprendre les réflexions qui sous-tendent ces documents révisés. La nouvelle direction générale du territoire et du logement (DGTL) va examiner le projet puis va synthétiser les remarques de l'ensemble des services de l'État. Elle effectuera ensuite une pesée des intérêts et nous fera part de son avis d'ici 6 mois, soit en principe d'ici mars 2021 au plus tard.

L'étude qualitative basée sur les caractéristiques patrimoniales et paysagères de Prangins dans le cadre de la révision du plan général d'affectation (PGA) qui fait suite au préavis 36/19 sera transmise au secrétaire du Conseil communal afin que vous puissiez en prendre connaissance.

Environnement

Promenthouse - De nouvelles études en vue de la renaturation des secteurs de la Promenthouse situés au nord de la RC1 ont été mises en route en collaboration avec les communes avoisinantes concernées et le Canton.

Défi citoyen pour le climat

Au vu de la crise sanitaire, la séance de présentation à la population, reportée à novembre (il était projeté d'accueillir environ 300-400 personnes), a dû à nouveau être annulée. La Municipalité envisage donc de revoir la manière de présenter le projet du défi citoyen à la population pranginoise de façon à pouvoir le mettre en route pour 2021 quelle que soit la situation sanitaire.

Subventions pour les projets privés en faveur du climat

Le programme de subventions pour les projets privés a toujours autant de succès et occupe ainsi énormément la personne responsable au service de l'environnement. La venue prochaine d'une nouvelle employée administrative à 50%, en principe en novembre 2020, sera véritablement bienvenue pour faciliter le travail de ce service.

Révision du règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux

Un travail commun entre le Service Technique Communal (STC) et le service de l'environnement a démarré afin d'élaborer un projet de révision de ce règlement. Il est espéré de pouvoir présenter un préavis à cet effet au premier semestre 2021.

Projet de STEP régionale unique

Le Conseil communal de Nyon n'a pas encore délibéré sur le préavis commun que votre organe délibérant a accepté en juin 2020. Pour le suivi des informations à ce sujet, vous pouvez vous rendre sur le site www.apecplus.ch .

Réponse au postulat de M. Jean-Marc Bettems pour la promotion des énergies renouvelables (pompes à chaleur). (Cf. annexe)

17/ Annonce des préavis à venir

M. le Syndic annonce que 18 préavis avaient été annoncés lors de la séance du mois de juin 2020. Cinq de ces préavis seront présentés au premier semestre 2021 :

1. Préavis pour le changement de luminaires au Chemin du Curson
2. Préavis remplacement de l'éclairage public
3. Préavis pour les travaux d'entretien au collège de la combe
4. Préavis de l'étude sur la réfection de la Route de Promenthoux
5. Préavis pour le lancement du concours de l'architecture de l'EMS

En revanche, un préavis sur le règlement de la taxe de séjour sera présenté d'ici la fin décembre 2020.

18/ Propositions individuelles et divers

Mme Ursula André souhaite attirer l'attention des membres du Conseil sur un travail personnel effectué par le Président du Conseil communal, M. Daniel Bujard. M. Daniel Bujard a repris des études en histoire contemporaine, clôturées cet été par un travail de Bachelor intitulé : « Amalie Borer, une civiliste suisse au service de l'Espagne républicaine », pour lequel il a reçu la note de 5.5 sur 6. Mme Ursula André, au nom des membres du Conseil, lui fait part de son admiration pour cet immense travail de recherche et le félicite pour son aboutissement.

M. Jacques Auberson souhaite savoir si une séance supplémentaire était planifiée afin de pouvoir traiter les préavis annoncés précédemment par M. le Syndic.

Le PRESIDENT informe le Conseil qu'une séance supplémentaire a été agendée pour le mercredi 18 novembre 2020.

M. Claude Favre se félicite de la prochaine rencontre de la Municipalité avec Mme la Conseillère d'Etat Rebecca Ruiz en octobre de cette année et remercie M. le Syndic.

M. Claude Favre rappelle la fierté des pranginois d'être Cité de l'énergie. Cependant, il souhaite évoquer une aberration constatée aux chemins de la Chenalette et des Jaquines. Une fouille a lieu actuellement dans cette zone pour l'eau, le gaz et l'électricité. Toute la terre de cette fouille est acheminée par un trax au pont de Bénex-Dessus, soit environ 600 mètres de distance par trajet. Or, un champ se trouve à proximité de cette fouille dans lequel cette terre aurait pu y être déposée le temps de la fouille, avec l'accord du propriétaire, afin d'éviter ces trajets coûteux en énergie et pollution. M. Claude Favre demande donc au conseiller municipal en charge de ce domaine d'être vigilant et attentif envers ce problème et de faire le nécessaire auprès des intervenants avant que ces travaux ne commencent.

Mme Catherine Stoudmann propose de poser un panneau afin de promouvoir la commune de Prangins comme « Cité de l'énergie » en entrée de localité comme l'ont fait les communes de Gland et Rolle.

M. Yvan Buccioli souhaite intervenir à propos de l'aménagement de la route de la Bossière :

*« Monsieur le Président,
Monsieur le Municipal en charge des routes
Cher Denys,*

Je voudrais exprimer ici mon mécontentement.

Si j'ai bien reçu l'information de l'aménagement de la Route de la Bossière en faveur des bus, ce que je comprends, quelle ne fut pas ma surprise au moment de l'expérimentation réelle de cette mesure. Car il s'agit bien d'une mesure expérimentale n'est-ce pas ? Et bien tirons-en un enseignement.

Cycliste patenté mais non patenté « éco-terroriste », je tiens à le dire car je vais m'attirer des ennemis dans ce Conseil, vous me connaissez et savez tous la valeur que j'attache aux déplacements à vélo. Vous savez,... ces déplacements qui évitent de mettre une bagnole de plus sur des chaussées,... déjà bien encombrées.

Or voici que je me rends normalement à un rendez-vous d'affaires à l'Hôtel de la Barcarolle. Au moment de remonter, après une attente « indigne » aux feux de circulation qui détectent un jour sur deux les cyclistes, je me retrouve avec un dilemme. Interdit de remonter la route, ou passer outre et emprunter cette fausse piste cyclable, mal dessinée et garnie de potelets sur la gauche qui ressemble furieusement à un itinéraire piétons.

Alors peut-être que je n'ai pas compris mais comme c'est expérimental, je me dois de dire ici au Conseil combien ce tracé cyclable... n'est pas optimal.

Je me suis renseigné, vous aviez pourtant bien le gabarit suffisant, selon les normes cantonales, pour dessiner une piste cyclable à la montée, à droite diantre !

Homme de droite et cycliste, je vous demande par conséquent par quel stratagème et sans consultation, vous avez décidé que les cyclistes ne passeraient plus par là ?

Au moment où la mobilité douce doit être plébiscitée, que cette route figure au plan régional des itinéraires cyclables, que Canton et Confédération font le forcing pour promouvoir le vélo, n'est-ce pas là une erreur fondamentale d'appréciation du collège municipal dans son ensemble, dans une commune qui se dit Cité de l'énergie ?

Déjà, les aménagements de la Route de l'Etraz sont discutables et très discutés, j'ose espérer que vous saurez tirer les enseignements nécessaires pour corriger le tir, avant que cette expérience négative ne laisse des traces sur les cyclistes qui ne manqueront pas de s'en souvenir au moment des prochaines élections.

C'est ici que prend fin l'expression de mon mécontentement. Avec tout le respect que je vous dois, Monsieur le Municipal.

Monsieur le Président, j'en ai terminé. »

M. Denys Chevalier rappelle qu'il s'agit d'une expérimentation et que ce tracé a été décidé avec des spécialistes de la mobilité du Canton, de la police, soit un total de onze personnes. M. Denys Chevalier précise que légalement, il n'y a pas de place pour installer une piste cyclable à la montée. Le passage est trop étroit lors de la présence du bus. Il propose donc de remonter à pied sur cette portion. Les autres possibilités sont de remonter par la route du Clos ou par la route en direction de l'hôpital psychiatrique. M. Denys Chevalier annonce que cette expérimentation durera un certain moment avant tout changement.

M. Jacques Auberson remercie M. Yvan Buccioli pour son intervention. Il précise que de nombreux enfants remontent par ce chemin en vélo après leurs activités aux Abériaux. Il pense qu'il serait possible, en période expérimentale, d'ajuster ces aménagements.

M. François Krull est satisfait de la réfection de la Route de Bénex-Dessus. Cependant, la mise en place d'un demi-trottoir n'empêche pas les voitures, lorsqu'elles se croisent, de monter sur celui-ci. Ceci représente une situation dangereuse pour les piétons ainsi que les riverains qui habitent cette zone où un risque d'accident existe réellement.

Mme Liliane Gavillet, concernant l'expérimentation sur la Route de la Bossière, regrette l'absence de panneaux d'interdiction de tourner à droite ou à gauche sur la Route Suisse, au niveau de l'intersection avec les feux tricolores.

M. Denys Chevalier répond à Mme Liliane Gavillet que la question a été posée au Canton. Celui-ci ne juge pas nécessaire de mettre en place cette signalisation.

M. Claude Favre abonde dans le sens de M. François Krull et souhaite une mise en place accélérée de la zone 30 km/h à la Route de Bénex-Dessus.

M. Sébastien Rumley, qui réside dans la zone évoquée par M. François Krull confirme l'existence de cette situation et se tient à disposition du Conseil pour tout éclaircissement complémentaire.

M. Denys Chevalier rappelle que les potelets seront installés lorsque le comptage définitif aura été effectué et permettra ainsi d'instaurer une zone 30 km/h depuis l'office de poste, à la Route de Bénex, jusqu'à la route de Bénex-Dessus.

Le **PRESIDENT**, avant de clôturer cette séance, remercie le service technique de la Commune ainsi que les membres du Bureau pour la mise en place de ces séances particulières. Les membres du Conseil seront informés en temps voulu concernant le lieu où se tiendront les séances du Conseil communal des mois d'octobre et novembre 2020.

19/ Contre-appel

La présence est de 40 conseillers. La séance se termine 23 :10.

CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

Le Président



Daniel Bujard



Le Secrétaire



Jérôme Seydoux

Annexes : ment.

Région de Nyon: reconduite du DISREN

31 communes ont déjà approuvé le préavis-type: Arnex-sur-Nyon, Arzier-Le Muids, Begnins, Borex, Bursins, Chavannes-de-Bogis, Chavannes-des-Bois, Coppet, Crassier, Dully, Eysins, Founex, Genolier, Gilly, **Gingins**, Givrins, Gland, La Rippe, Le Vaud, Luins, Marchissy, Mies, Mont-sur-Rolle, Nyon, Saint-Cergue, Saint-George, Signy-Avenex, Tannay, Trélex, Vinzel. **Non:** Longirod

	Communes	Population
Accepté	31 (77,5%)	77'493 (87,7%)
Refusé	1 (2,5%)	482 (0,5%)
Reste à voter	8 (20%)	10'391 (11,8%)



Région
de Nyon

Postulat pour demander à la Municipalité d'envisager l'adhésion de la Commune de Prangins au projet de forage(s) géothermique sur la Côte (projet EnergieÔ).

En vertu :

- du droit d'initiative conféré par l'art 64 du règlement du Conseil communal (art. 31 LC) ;

La municipalité est invitée à étudier l'opportunité d'une adhésion de notre commune au projet très prometteur d'énergie géothermique de moyenne profondeur sur la côte vaudoise « EnergieÔ » et de dresser un rapport.

Développement

Peu de gens le savent, mais notre région se situe sur deux failles sismiques qui présentent un intérêt marqué pour exploiter l'énergie géothermique.

Dans sa communication du 27 mai 2020, le projet EnergieÔ (www.energeo.ch) fait part de l'avancée des études et de la réalisation d'un forage dans le courant de 2021. Le premier forage se situera sur la commune de Vinzel avec comme objectif d'alimenter la commune de Gland, distante de 4 km. La ville de Nyon, qui s'est très tôt intéressée à ce projet, est partie prenante du consortium de développement. Elle envisage un forage sur son territoire pour alimenter par un réseau de chaleur ses principaux bâtiments.

Prangins, qui est situé entre deux, a le privilège d'être pile sur une des deux failles (cf. plan annexé). Dès lors la question de la possibilité pour Prangins de bénéficier à son tour de cette énergie renouvelable, à caractère inépuisable, se pose avec acuité. Les principaux bâtiments consommateurs de Prangins, dont notamment les bâtiments communaux, pourraient alors en bénéficier.

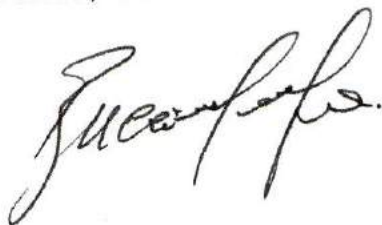
Une étude sur les coûts/bénéfices et la faisabilité d'une telle adhésion permettrait de mettre en évidence, arguments à l'appui, les obstacles ou l'intérêt pour Prangins de rejoindre les promoteurs de l'actuel projet. Un accord intercommunal ou la prise de participation dans une société de développement pour laquelle le Conseil communal est compétent serait à envisager.

Conclusion

En conclusion, je vous invite cher-e-s collègues à appuyer ce postulat et le renvoyer à une commission pour prise en considération avant de le transmettre pour étude à la Municipalité.

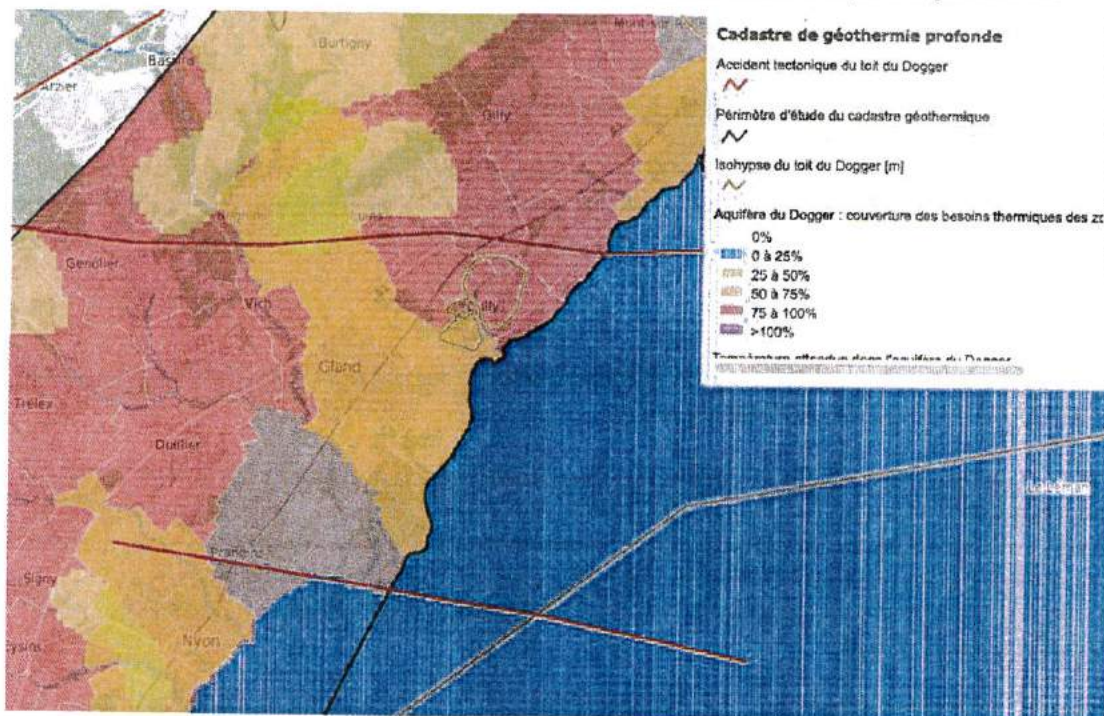
Prangins le 16 septembre 2020

Yvan Buccioli, Conseiller communal.



Annexe :

Situation des failles sismiques régionales (en rouge) sur le cadastre cantonal pour la géothermie.



Révision du PGA, ... en attendant Godot ?

Le 23 juin 2017, il y a maintenant plus de 3 ans, je déposais une interpellation pour faire avancer la révision de notre PGA. Avec plus de trente ans d'âge celui-ci, était bon pour la casse. Ses dispositions désuètes ne permettaient plus de piloter le développement de notre village.

S'il est vrai que la Municipalité a travaillé à faire avancer le dossier, et nous a tenu informés notamment au travers du rapport de gestion, force est de constater que le Conseil n'a toujours pas reçu d'informations tangibles concernant l'arrivée d'un préavis permettant de délibérer sur l'affectation du sol.

Faut-il rappeler que le Conseil communal, en adoptant une résolution largement soutenue, avait ce soir-là exprimé très clairement le vœu d'être consulté, de même qu'il était souhaité que la population puisse aussi être largement associée à cette consultation. Mais bien entendu ça c'était dans le monde d'avant...

Où en sommes-nous aujourd'hui, quelles sont les difficultés qui expliquent une si grande lenteur ?

Cette lenteur dans la planification communale est handicapante pour les propriétaires fonciers qui voudraient réaliser leurs droits à bâtir, ou ne serait-ce que modifier, rénover, améliorer leurs bâtiments et dégager des financements pour les rendre conformes aux normes actuelles et énergétiquement efficaces.

La loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) considère dans son principe que les plans d'affectation se doivent d'être mis à jour au moins tous les quinze ans. La loi vaudoise (LATC) reprend cette disposition. Cette durée qui peut paraître longue à première vue, et qui doit garantir le droit de propriété, dans le cas d'espèce paraît rétrospectivement ridiculement courte.

Alors bien entendu, il y a lieu de tenir compte des décisions des autorités supérieures. De tenir compte :

- D'un plan directeur cantonal, mal né, mal hérité, laborieux, de mauvaise facture ;
- D'un service du développement territorial, à l'allure vaudoise - c'est-à-dire pas trop vite - ;
- De s'entendre entre 9 communes dans un Plan directeur intercommunal (PDI) ;
- et pour couronner le tout, cerise sur le gâteau, de se mettre d'accord à l'intérieur de ce PDI sur un dispositif de gestion des zones d'activités, qui impacte le dimensionnement de la zone à bâtir.
- Enfin, de l'article 2 al. 2 de la LATC qui dit que "Les projets de plan ayant des incidences importantes sur le territoire font l'objet d'une démarche participative.

Quelle salade !

Aussi, la fin de la législature arrivant, j'ai l'honneur de demander à la Municipalité de nous éclairer et de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

1. Est-il possible d'avoir un calendrier des travaux avec les principales étapes encore à réaliser, consultation comprise de la population, pour aboutir à la saisie par le Conseil communal du préavis sur l'affectation générale du sol communal (PGA) ?

Interpellation du 16 septembre 2020 au Conseil communal de Prangins (v1.3)

2. Le Conseil d'État a par deux fois cette année révisé ses priorités des projets empiétant sur les surfaces d'assolement, le 4 mars et le 19 août. Les corrections ont porté sur des secteurs largement bâtis. La commune de Prangins est-elle concernée par ses révisions ?
3. Quelles sont les difficultés que rencontre actuellement la Municipalité dans ses négociations sur la gestion des zones d'activités (ex. ZIZA) ?
4. Quelles sont les difficultés que rencontre actuellement la Municipalité dans ses négociations sur la répartition de la croissance de la zone à bâtir dans le PDI ?
5. Comment la municipalité compte-t-elle procéder à une démarche participative dans les conditions du contexte du nouveau monde (COVID-19) ?
6. La Municipalité pense-t-elle qu'il reviendra à la prochaine équipe municipale de mener à son terme ce projet ? Si tel est le cas, quelles seront les chances de terminer la planification dans les délais fixés par le Conseil d'État, en principe pour le printemps 2022 ? Nous serons alors 40 ans après l'établissement de notre PGA !

Prangins le 16 septembre 2020
Yvan Buccioli, Conseiller communal



Municipalité

Réponse au postulat de Monsieur le conseiller communal Jacques Antoine sur l'extension de la zone 30 km/h

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Les études et analyses relatives à l'extension de la zone 30 km/h sur une partie du territoire pranginois sont actuellement en cours.

Lors d'une séance du 15 juillet dernier, la Sous-commission de limitation de vitesse (SCLV) cantonale « zone 30 » a étudié le rapport détaillé des relevés de route pour le quartier des Mélèzes. Son rapport définitif sera transmis à la Commission Consultative de la Circulation (CCC) cantonale « zone 30 » qui elle devrait rendre son rapport d'ici fin septembre 2020 à la Municipalité de Prangins.

Lors de cette audition, la Municipalité, par la voix de son municipal, M. Denys Chevalier, a demandé l'avis de cette Sous-commission pour procéder aux tests nécessaires à la route de Bénex-Dessous et à la route du Curson, comme cela avait été décidé antérieurement par la Municipalité.

Les membres de cette sous-commission, et en particulier son président, ont alors attiré l'attention du municipal concerné sur le fait qu'il faudrait adjoindre à ces deux routes précitées les autres chaussées qui font partie du même périmètre, afin de prendre le secteur dans son ensemble et non seulement les axes de transit. Il faudra donc également intégrer le chemin des Vergers, le chemin de la Barilette, le chemin en Purian, ainsi que le chemin des Morettes, dans le cadre de cette étude.

Il a été prévu que les comptages statistiques des charges de trafic et de vitesses de circulation auraient lieu lorsque les travaux de fouille des SINYon à la route de la Chenalette seraient terminés, soit fin novembre 2020 environ. Ces informations permettront de déterminer les mesures à mettre en place pour introduire une zone 30.

En effet, lorsque 85% des usagers circulent déjà à moins de 38 km/h dans un secteur, la limitation de vitesse à 30 km/h peut être instaurée sans aménagements particuliers. C'est ce qui s'est produit pour le centre du village, où les comptages ont permis de constater que les automobilistes circulaient déjà à une allure modérée. Dans ce cas, l'installation de panneaux de signalisation a été suffisante pour mettre en œuvre la zone 30.

En revanche, si les résultats issus de ces mesures indiquent des vitesses trop élevées, des aménagements routiers devront être mis en place afin de réduire les vitesses en vue de l'instauration d'une limitation à 30 km/h. Dans un tel cas, un préavis concernant les futurs travaux d'aménagement devra être déposé le moment venu.

Ultérieurement, la Municipalité se déterminera sur les prochains secteurs devant éventuellement être mis aussi au à 30km/heure, avec l'appui du conseiller mobilité de la Commune de Prangins, le bureau Team+.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 14 septembre 2020

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic

François Bryand



La Secrétaire

Laure Pingoud

Annexe :

Postulat de M. le conseiller communal Jacques Antoine sur l'extension de la zone 30 km/h

Conseil Communal de Prangins

Postulat

Prangins, le 12 décembre 2019.

Extension de la zone 30 Km/Heure

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Dans le cadre du budget 2020, le compte 430.3143, prévoit un montant de Chf 22'000.- pour l'acquisition et la pose de signalisation en lien avec les zones 30 km/h.

A ma connaissance, cette somme est prévue, à ce stade, pour équiper 2 tronçons de route :

1. Le tronçon de la route de Bénex-dessus allant de l'intersection avec la Route de l'Etraz jusqu'au pont de Bénex.
2. La Rue de la Gare.

Lors du Conseil Communal du 28 mai 2019 Monsieur le Municipal D. Chevalier nous a présenté l'état de situation de la mobilité au sein de la commune. Déjà à cette occasion j'étais intervenu pour proposer une extension de la zone 30 km/h de la Route de Bénex-dessus au-delà du pont de Bénex.

D'autres conseillers avaient fait part de leur souhait d'étendre la zone 30km/h à d'autres quartiers de la commune (voir PV de la séance).

Mon postulat a pour but de demander à la Municipalité d'étudier ces extensions et d'indiquer quelle sera sa décision.

Je souhaite avoir une réponse dans le délai prévu à l'art. 66 du Règlement du Conseil Communal, soit 6 mois.

Je vous remercie pour votre attention.



Jacques ANTOINE

ETUDE QUALITATIVE & REVISION DU PLAN GENERAL D'AFFECTATION

- **2016-2017** : Coordination Canton/9 communes du périmètre compact d'agglomération Grand-Genève - Etablissement du bilan total du potentiel d'accueil de nouveaux habitants du périmètre à l'horizon 2030-2040
- **Juillet 2017** : envoi au Canton du projet de révision du PGA et de son règlement pour **Accord Préliminaire**
- **Octobre 2017** : le Canton donne son Accord Préliminaire sur les intentions de la Municipalité
- **Mars 2018** : le Canton revient sur un des points de son Accord Préliminaire (densification de la zone villas)
- **Mi-2018** : coordination avec le Canton - Décision de procéder à une étude qualitative pour défendre le point de vue de notre commune

ETUDE QUALITATIVE & REVISION DU PLAN GENERAL D'AFFECTATION (suite)

- **Mars 2019** : Préavis No. 36/19 – *«Demande d'un crédit de CH 93'000.- en vue d'une étude qualitative basée sur les caractéristiques patrimoniales et paysagères de Prangins dans le cadre de la révision du plan général d'affectation (PGA)» (annexe du préavis retrace l'historique de l'évolution du dossier de révision du PGA de 2006 à 2019)*
- **2019-2020** : Elaboration de l'étude qualitative qui vise à :
 - ✓ appuyer les doutes de l'Exécutif quant à la capacité de tous les secteurs de la zone villas à absorber une densification forte à l'horizon 2030-2040
 - ✓ Soutenir une densification légère de l'ensemble de la zone villas tout en testant sa capacité d'évolution
- **Mars 2020** : Aboutissement de l'étude qualitative – poursuite du dossier de révision du PGA et de son règlement
- **Juillet 2020** : envoi au Canton du projet de révision du PGA et de son règlement pour **Accord Préalable**

PROMENTHOUSE

nouvelles études en vue de la renaturation au nord de la RC1

DEFI CITOYEN POUR LE CLIMAT

séance de présentation à la population reportée voire revue

SUBVENTIONS POUR LES PROJETS PRIVÉS EN FAVEUR DU CLIMAT

**REVISION DU REGLEMENT COMMUNAL SUR L'EVACUATION ET
L'EPURATION DES EAUX**

en cours – travail commun entre le service technique communal et
le service de l'environnement

PROJET DE STEP REGIONALE UNIQUE

Le CC de Nyon n'a pas encore délibéré sur le préavis

REPONSE AU POSTULAT DE MONSIEUR J.M. BETTEMS

promotion des énergies renouvelables (pompes à chaleur)

Municipalité

Réponse au postulat de Monsieur le conseiller communal Jean-Marc Bettems « Promotion des énergies renouvelables (pompes à chaleur) »

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

La Municipalité a étudié l'opportunité de prendre une nouvelle mesure facilitant les choix des citoyens qui souhaitent faire appel à une solution de pompes à chaleur afin de réduire les émissions de CO2 de leur habitat. Cette production locale d'énergie convenant particulièrement pour les projets alternatifs au chauffage à fuel domestique ou à gaz, l'Exécutif a estimé, après analyse de la situation, qu'il était opportun de mettre sur pied une telle mesure. En inscrivant un montant permettant le développement de celle-ci dans le cadre du budget 2020, la Municipalité a donc répondu positivement à la proposition émise dans le cadre du postulat Bettems. Ce montant a été accepté par le Conseil communal dans sa séance du 12 décembre 2019.

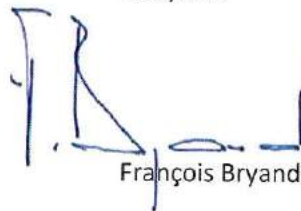
La Commune de Prangins s'engage à réduire les émissions de CO2 sur son territoire. Sa politique climatique 2019-2023 présente plus de cinquante mesures concrètes et cohérentes, le plus souvent liées aux projets communaux, mais également attachées aux projets privés, la Commune fédérant, sensibilisant et incitant les citoyens à adopter des démarches en faveur du climat ; la mesure qui fera suite au postulat Bettems s'inscrit dans cette perspective.

Le projet développé par la Municipalité sera déployé sous forme d'une plateforme énergétique Web. Celle-ci présentera aux citoyens les possibilités offertes pour la production locale d'énergie, dont la géothermie et le potentiel solaire, informations énergétiques cartographiées à l'échelle de la parcelle ou du bâtiment. Cette plateforme favorisera donc les initiatives des citoyens désirant faire appel à ces technologies pour remplacer l'utilisation des combustibles fossiles de leur habitat. Elle facilitera les choix à opérer en développant des recommandations techniques contextualisées et vulgarisées accessibles à chaque citoyen. La plateforme sera mise à disposition des habitants pranginois d'ici la fin 2020.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 14 septembre 2020

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic



François Bryand



La Secrétaire



Laure Pingud

Annexe :

Postulat de Monsieur le conseiller communal Jean-Marc Bettems « Promotion des énergies renouvelables (pompes à chaleur) »

Conseil communal de Prangins

POSTULAT

Sujet : *Promotion des énergies renouvelables (pompes à chaleur)*

Prangins, le 6 octobre 2019

Mesdames et Messieurs

La Commune de Prangins est labellisée « Cité de l'Énergie ». Dans ce contexte elle encourage avec des subventions des projets privés en faveur du climat.

Dans le règlement communal relatif au fonds communal efficacité énergétique et promotion des énergies renouvelables, il est stipulé à l'article 2 que le but est de promouvoir la production et l'usage des énergies renouvelables. Les mesures déployées par la commune de Prangins encouragent à cet effet entre autre les investissements dans l'efficacité énergétique pour le bâti existant.

Actuellement, l'installation d'une pompe à chaleur air/eau, sol/eau, eau/eau et la mise en place d'un chauffage à distance bénéficient du subventionnement s'ils sont présentés à la Municipalité et acceptés avant le début des travaux par courrier municipal.

Une action vigoureuse pour respecter les engagements de l'accord de Paris nécessite que les émissions liées aux agents fossiles soient réduites de 50% d'ici 2030 et complètement d'ici à 2050. Selon mes informations l'utilisation des agents fossiles pour le chauffage (gaz ou mazout) dans les communes du canton est encore aujourd'hui de l'ordre de 70-80%. La Commune de Prangins ne devrait pas faire exception.

Les pompes à chaleurs sont une solution qui permettrait à nos concitoyens de réduire rapidement et drastiquement les émissions de CO2 de leur habitat. Si des subventions sont présentes, ce qui est très bien, cela ne suffit manifestement pas à lancer un mouvement de grande ampleur comme requis par l'urgence climatique. Les opérations se font au cas par cas, avec la possibilité de consulter un spécialiste (CECB). La démarche est laborieuse et ne débouche que rarement sur un investissement.

Le manque de connaissances, la profusion des offres, ne favorise pas les initiatives qui font appel à ces technologies. A relever que la géothermie avec pose de sondes sol/eau est réalisable sur certaines portions de la commune mais pas sur d'autres avec l'obligation de faire une demande à l'Etat. Grâce à une température extraite plus régulière, elle convient davantage pour une distribution par radiateur dans le bâti. La technologie pompe à chaleur air/eau influencée par les fluctuations climatiques est moins onéreuse mais présente l'inconvénient du bruit. Elle convient davantage pour une distribution par chauffage au sol dans le bâti.

Sur la base de ces considérations, j'ai l'honneur de demander à la Municipalité de bien vouloir procéder à l'étude du sujet et de fournir un rapport, dans les 6 mois, sur le potentiel (avantages et inconvénients) et les possibilités offertes par ces technologies capables de remplacer l'utilisation des combustibles fossiles. Cette étude devrait permettre de faciliter les choix à opérer pour les citoyens intéressés. Un résultat par parcelle, ou par zone ou quartier, avec recommandations sur les synergies possibles est souhaité. La mise en évidence des facteurs favorables ou bloquants, par localisation géographique, de ce type de solution appliquée à l'échelle de la Commune serait appréciée.

La Municipalité par la voix de sa responsable du dicastère de l'environnement, Madame Ella Christin a encouragé la présentation de propositions pour la promotion des énergies renouvelables. Le postulat que je vous soumetts répond à cette invitation.

En tant que : « Cité de l'Énergie », Prangins s'engage essentiellement à soutenir la volonté de se passer à terme des énergies fossiles et parvenir le plus possible réduire l'empreinte « carbone » sur l'environnement.

La production locale d'énergie par géothermie est totalement en faveur de la réduction de l'empreinte carbone. Elle convient particulièrement pour les projets alternatifs au chauffage à fuel domestique ou à gaz. Prangins compte déjà quelques réalisations privées avec cette technologie efficiente.

Je remercie la Municipalité et le Conseil communal de bien vouloir donner une attention toute particulière à ce postulat qui contribue à la préservation de la qualité de vie à Prangins et nous encourage à relever le défi climatique.

Jean-Marc Bettems

Conseiller communal

PRANGINS

